

# COMMUNE D'ARRAS SUR RHONE

## INFORMATION DES ACQUEREURS ET LOCATAIRES DE BIENS IMMOBILIERS

### 1° Les risques pris en compte.

Deux risques naturels ont été identifiés sur la commune : inondation et sismicité.

### 2° Nature et intensité des risques.

#### 2.1 : inondation

Il s'agit du risque inondation par débordement du fleuve Rhône et de ses affluents (Bachasse, Ozon, la Vernate et les Murets).

L'enveloppe de la zone inondable est divisée en « 3 » zones :

- une zone R (zone rouge) correspondant à une zone de contrainte forte. À l'intérieur de cette zone ont été identifiés le secteur suivant :

- un secteur Ra correspondant à la bande de sécurité (matérialisée par des hachures sur le plan de zonage) de la digue de la CNR, le long du Rhône ;
- une zone B (zone bleue) correspondant à une zone de contrainte modérée.
- une zone V (zone verte). Il s'agit d'une zone de cuvette protégée par une digue sous concession de la CNR, soumise aux risques liés au ruissellement et à la remontée des nappes phréatiques.

#### 2.2 : sismicité

Tout le territoire communal a été classé en zone de sismicité modérée.

### 3° Documents de référence.

- *pour l'inondation* : le Plan de Prévention des Risques d'inondation du Rhône et de ses affluents, approuvé par arrêté préfectoral du 05 février 2018. Ce document est consultable à la mairie et à la sous-préfecture.
- *pour la sismicité* : les décrets n° 2010-1254 et 2010-1255 du 22 octobre 2010.

### 4° Cartographie.

*Pour l'inondation* : zonage réglementaire du PPRi (1 plan).

*Fiche mise à jour le 07 mars 2018*

